

BAREME D'HONORAIRES AU 01/01/2019



SAS CABINET CARTALLIER

9 Place de l'Obélisque
71100 CHALON SUR SAONE
RCS 309205383
Tél 03.85.42.71.72 Fax 03.85.42.71.79
cartallierimmo@cibfca.fr

HONORAIRES TRANSACTION

Transaction sur Biens d'Habitation :

Si prix de vente inférieur à 50.000 € : 10 % TTC du prix de vente, avec forfait minimum de 3.000 € HT soit **3.600 € TTC**

Si prix de vente \geq 50.000 € et $<$ 120.000 € : **9 % TTC** du prix de vente

Si prix de vente \geq 120.000 € et $<$ 200.000 € : **7,50 % TTC** du prix de vente

Si prix de vente \geq 200.000 € : **6 % TTC** du prix de vente.

Transaction stationnement individuel :

Forfait de 1.000 € HT, soit **1.200 € TTC**.

Transaction hors Habitation :

10 % HT, soit **12 % TTC**, du prix de vente.

HONORAIRES SYNDIC

Sur demande après étude personnalisée

HONORAIRES GERANCE ET RECHERCHE DE LOCATAIRE

Honoraires de Gérance :

7,00 % HT soit 8,40% TTC*, sur tous les encaissements à la charge du bailleur.

Frais de clôture dossier fin de gérance : 100€ HT soit 120€ TTC*.

Garantie de loyers impayés :

2,50 % TTC* pour un taux de gestion à 8,40% TTC sur tous les encaissements.

Honoraires sur travaux :

2 % HT, soit 2,40% TTC*.

Honoraires de recherche locataire :

Honoraires de Négociation :

0,6% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur.

Honoraires de Visites, de Constitution du Dossier Locataire et de Rédaction du Bail :

13% TTC* du loyer annuel (50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur),
(Plafonné à 8 € le m² Loi ALUR).

Honoraires de Réalisation de l'Etat des Lieux à la charge du Locataire et du Propriétaire:

(Plafonné à 3 € le m² loi ALUR)

Studio à F2 100,00€ TTC*

F3 à F4 : 150,00€ TTC*

F5 et plus, ou appartements de plus de 90 m², maisons : 200,00€ TTC*

Honoraires spécifiques stationnement (garage, parking couvert ou non, ...) :

13% TTC du loyer annuel à la charge du locataire.

Tarif Horaire de Vacation : 50 € HT soit 60 € TTC*.

**Taux de TVA en vigueur au 01/01/2019 : 20%*

HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

à la charge LOCATAIRE :

15% HT du loyer annuel hors charges (soit 10% HT négociation et 5% HT rédaction bail).

à la charge BAILLEUR :

5% HT du loyer annuel hors charges pour la rédaction du bail.

Renouvellement Bail : 10% HT du loyer annuel à la charge du demandeur.